Dr MOUHSSINI HASSANI EL-BARWANE
Enseignant Chercheur à l'Université des Comores
Chercheur Associé au CNDRS et au CRESOI
Mail : mouhabar@yahoo.fr Tel (269) 3360606
B.P. 2039 Moroni Union des Comores

COMMUNICATION

AU SEMINAIRE « ACTUALITES POLITIQUES DANS L'OCEAN INDIEN »
UNIVERSITE DE LA REUNION DU 22 AU 23 NOVEMBRE 2011
ORGANISE PAR L'UNIVERSITE DE LA REUNION ET LE CRESOI

TITRE

INSTITUTIONS, POUVOIRS ET ELECTIONS AUX COMORES 2006-2011

SAINT DENIS DE LA REUNION NOVEMBRE 2011

INSTITUTIONS, POUVOIRS ET ELECTIONS AUX COMORES 2006-20101

Introduction

En notre qualité d'Enseignant-Chercheur de l'Université des Comores et de Chercheur Associé au CNDRS et au CRESOI, avons bien l'honneur et le plaisir de saisir cette opportunité pour saluer cette heureuse initiative, prise par l'Université de La Réunion, son Département d'Histoire et le Laboratoire du CRESOI, pour organiser ce Séminaire : « Actualités politiques dans l'océan Indien » pendant ces deux journées, 22 et 23 novembre 2011 et très réconforté d'être convié et de présenter une communication . Notre contribution est intégrée dans cette communication : « *Institutions, pouvoirs et élections aux Comores 2006-2011* ». Deux précédentes rencontres avaient été, aussi, l'occasion qui nous avait permis de présenter les deux contributions suivantes : « Bréviaire sur l'histoire politique des Comores 1946-2006 » [2] et « Quelles réalités politiques pour les Comores d'aujourd'hui » [3] ? D'une manière complémentaires, celles-ci ont eu le mérite d'avoir brossé, la première, un tableau exhaustif de l'histoire politique et, la seconde, de mettre relief certaines pratiques malencontreuses qui sapent jusqu'à aujourd'hui les fondements de la bonne gouvernance, la gestion transparentes des affaires de l'Etat, le non respect des règles élémentaires de l'intégrité et de l'unité nationale comorienne… Les Comores subissent les mutations politiques, socioculturelles, économiques… qui affectent, aussi bien, les populations de l'Afrique, de l'Océan Indien et de toutes les autres parties du monde.

Les changements sont trop récents pour qu'on puisse apprécier déjà leur portée. Dés lors, la tâche de l'historien est limitée : poser des questions, analyser avec prudence des processus, exposer sans les extrapoler des éléments de comparaison et attendre, comme tout le monde, que le temps passe. Notre analyse se focalise sur la place des institutions politiques de 2001, les particularités du pouvoir comorien de mai 2006 à mai 2010, et les élections du nouveau Président de l'Union et des Gouverneurs des îles du 07 novembre et du 26 décembre 2010.

---

[1] Dr HASSANI-EL-BARWANE Mouhssini, Enseignant-Chercheur à l'Université des Comores, Chercheur Associé au CRESOI (Centre de Recherche sur les Société de l'Océan Indien) et au CNDRS (Centre National de la Documentation et de la Recherche Scientifique).

[2] HASSANI-EL-BARWANE Mouhssini, **2008**, *Bréviaire sur l'histoire politique des Comores (1946-2006)*, séminaire HAPSOI, organisé par la CRESOI, 26 ou 28 novembre, la réunion, 30p. www.centre-histoire-océan-Indien.fr

[3] HASSANI-EL-BARWANE Mouhssini **, 2010,** *Quelles réalités politiques pour les Comores d'aujourd'hui ?*, Actes du « Grand Séminaire de l'Océan Indien », p.259-276, EA 12 (Espaces et Sociétés de l'Océan Indien), Géographes et Historiens dans la compréhension et la gouvernance des espaces et sociétés de l'Océan Indien, organisé par le CRESOI et le CREGUR, 29-30 octobre 2009, Université de la Réunion, collection « Terres et sociétés indocéaniques », Site web : http//www.univ-reunion.fr, no1, Septembre 2010, Sous la direction de Jean Michel JAUZE et Yvan COMEAU, BTCR, 423p.

1. *Place des institutions politiques de 2001*

Avant 2001, les Comores avaient connu successivement les institutions et les régimes politiques suivants : de 1946-1975 (Territoire d'Outre-mer et Autonomie Interne Elargie) et de 1975-2000 (Révolution et Restauration ; Avènement de la démocratie, Séparatisme, Pouvoir militaire)[4]. A partir de 2001, de conférences en conférences et sous la pression de la communauté internationale, les comoriens se mettent d'accord pour rassembler les îles dans un nouveau cadre institutionnel supposé garantir l'unité et l'intégrité du pays. Selon cette constitution, le pays fonde une République au sein de laquelle chaque île jouisse d'une large autonomie et dispose de sa propre constitution ou loi fondamentale. Le domaine exclusif de l'Union se limite aux relations extérieures, à la monnaie, à la religion, à la défense extérieure et aux symboles nationaux. Toutes les autres matières relèvent, soit du domaine partagé entre l'Union et les Iles, soit du domaine exclusif des îles. Mais la constitution n'en faisant pas la répartition et stipule que des lois organiques de l'Union fixeraient cette répartition. Les compétences partagées et les lois organiques demeurent jusqu'aujourd'hui les maillons faibles qui handicapent le bon fonctionnement de ses institutions[5].

Par ailleurs, le pays se trouve donc dans la délicate phase de la mise en place des institutions constitutionnelles. Le Président de l'Union des Comores et ceux des îles étaient déjà élus et avaient formé leurs différents gouvernements respectifs au cours du deuxième trimestre 2002. Les parlementaires de l'Union et des îles n'étaient pas immédiatement élus. Il avait fallu attendre le 14 et 23 mars 2004 pour organiser les élections législatives des îles autonomes et les 18 et 25 avril 2004 pour celles de l'Union.

L'arrêt de la croissance, avec la baisse du niveau de vie qu'elle implique en raison de la croissance régulière de la population, et la répartition inégale de la pauvreté entre régions et catégories sociales, ont aggravé les tensions au sein de la société comorienne. Certains groupes sociaux, en milieu rural, dans les îles d'Anjouan et de Mohéli, ont estimé être les grands perdants de cette situation. Ils ont alors remis en cause la capacité des institutions nationales, administrations et pouvoirs politiques, à résoudre les problèmes économiques, à améliorer les conditions de vie, et à faire respecter la justice sociale. Cette perte de confiance dans les institutions fédérales a débouché sur les revendications d'indépendance des îles

---

[4] Hassani-El-Barwane Mouhssini, 2008, Op. cit, *Bréviaire sur l'histoire politique des Comores*

[5] PNUD, *Rapport National sur le Développement Humain, insécurité alimentaire et vulnérabilité*, Union des Comores, 2003-2004, 60 p.

d'Anjouan et de Mohéli qui ont révélé au grand jour, en juillet 1997, la gravité de cette crise institutionnelle[6].

A titre de mémoire, il est utile de rappeler que la crise avait trouvé son origine première dans la non application des principes défendus par les constitutions de 1978, de 1992 et de 1996 qui, toutes préconisaient une large autonomie des îles et des institutions représentatives correspondantes : gouvernorat élu dans la constitution de 1978, conseil des îles, etc. Les premiers tentatives de sécession eurent lieux en 1991 ; avec l'opération «Embargo »[7] dans l'île de Mohéli.

Dans le cadre de la recherche de la stabilité politique pour mettre fin aux nombreux conflits de compétences entre l'Union et les îles autonomes, les Comores ont procédé à une révision constitutionnelle adoptée par référendum en mai 2009[8]. Celle-ci a donné lieu à des interprétations divergentes entre majorité et opposition. Le congrès (Députés et Conseillers des îles), en vue d'harmoniser les mandats électoraux des Exécutifs de l'Union et des îles, au cours de sa réunion du 1er mars 2010, a fixé la date des élections au 27 novembre 2011, prolongeant de fait le mandat du Président en exercice à plus d'an. Face à cette nouvelle donne, la classe politique de Mohéli, soutenue par les opposants des autres îles (Grande Comore et Anjouan), a contesté cette décision, car il fallait rappeler que sur la base du principe de la présidence tournante, le tour revenait à un mohélien d'occuper la Présidence après la Grande Comore et Anjouan. La date retenue par le congrès a été invalidée par la Cour Constitutionnelle dans son arrêt no10-05 du 08 mai 2010. Ce même Arrêt stipulait qu'à compter du 26 mai 2010 à 00 heure (date de fin de mandat du Président en exercice), s'ouvrait une période intérimaire durant laquelle le Président de l'Union et ses Vice-présidents exerçaient leurs pouvoirs, dans une démarche consensuelle, jusqu'à l'investiture du nouveau Président et des nouveaux gouverneurs des îles. Il a été précisé que les passations pour les Gouverneurs s'effectueraient le 23 mai 2011 et 26 mai 2011 pour le Président de L'Union. Le tollé général d'un nombre non négligeable d'organisations politiques, la société civile et les

---

[6] Union des Comores, 2009, *Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRP)*, Commissariat Général au Plan, 184p.

[7] Mouvement séparatiste spontané à Mohéli.

[8] Pour résumer, la constitution amendée en 2009 : i) Condamne les pratiques sécessionnistes ; ii) substitue au poste de Président d'une île celui de Gouverneur ; iii) Remplace le poste de Ministre de l'île par celui de Commissaire ; iv) Clarifie les responsabilités entre les administrations insulaires et l'Union ; v) Fonde un principe de partage équitable de l'aide et des investissements étrangers entre les îles ; vi) Fait coïncider l'élection du Président de l'Union avec celle des gouverneurs afin de ramener le nombre des consultations démocratiques à un niveau plus compatible avec les ressources limitées du pays ; vii) Allonge le mandat du Président de l'Union à cinq ans au lieu de quatre, pour assurer une meilleure harmonisation des élections.

citoyens avaient crée un rapport de force qui avait fait que l'échéancier a été respecté par le Président sortant.

2. Particularités du pouvoir Sambi de mai 2006 à mai 2010

Nous nous interrogeons sur les raisons qui ont favorisées son élection et où en sommes nous avec les grands chantiers de sa gouvernance ?

2.1 Pourquoi son élection ?

La proclamation officielle par la Cour Constitutionnelle, des résultats du scrutin du 14 mai 2006, avait placé M. Ahmed Abdallah Mohamed Sambi Président de l'Union des Comores avec un score honorable de 58,02%, suivi de M. Ibrahim Halidi à 28,32% et de M. Mohamed Djaanfari à 13,65%. Ce président était porté au pouvoir par une véritable vague populaire, grâce à l'architecture institutionnelle de l'Union des Comores[9]. Ce dernier est un homme politique qui n'a pas le même profil que ceux qui l'on précédait jusqu'à alors. Les Présidents antérieurs, depuis l'autonomie interne jusqu'à son arrivée au pouvoir, avaient tous, d'une manière presqu'exclusive, bénéficié dans leur système de formation, la culture française et ont eu à gérer le pays en singeant, plus ou moins, le model de gouvernance de la France. L'élection du Président Sambi faisait une exception à cette règle antérieurement établie par la force de la culture coloniale et des différents lobbies intérieurs et extérieurs.

Sambi est un homme politique de rupture puisque dés son jeune âge, cette personnalité avait effectué, comme beaucoup des jeunes comoriens, une grande partie de sa formation secondaire et surtout universitaire dans le monde arabe et islamique, et avait eu à passer une longue période en Arabe Saoudite et surtout en Iran. D'ailleurs, son mode d'habillement quotidien prouve bien qu'il est un adepte de la culture arabo-musulmane. C'est en Iran qu'il a acquis son art de bien manier la parole et son adhésion au « Shiisme ». Depuis la décennie des années 1980, ce tribun était revenu au pays et sa méthode de vulgarisation de son message est, toujours, bien perçue par une partie importante de la population. Il s'est engagé dans la politique et était une fois élu député à l'Assemblée Nationale des Comores. On lui attribue sympathiquement, le pseudonyme de « Aha » en référence à l'ayatollah Khomeiny ou de « Fundi » le maitre. Ses « Darassa » (apprentissages religieuses) demeurent ses courroies de transmissions, appuyés par des moyens de propagande audiovisuels très

[9] Union des Comores, **2011**, *Pour la continuité d'une œuvre : Un Président, un engagement, une caution*,Ahmed Abdallah Mohamed Sambi, Document du Gouvernement de l'Union des Comores en date du 29 janvier 2011, 23p.

appropriés et surtout par sa grande maitrise de la communication. Ces atouts lui apportent beaucoup dans son art de conquérir l'opinion. Ses talents oratoires demeurent toujours son fonds de commerce. C'est surtout par ce biais qu'il a lancé sa campagne aux élections présidentielles de 2006 : « l'éradication de la pauvreté, l'habitat populaire rénové, la lutte sans merci contre la corruption, la mise en place d'un système judiciaire approprié… ». Il était, face à la mauvaise gouvernance du pouvoir des militaires, l'incarnation et l'espoir indispensable pour la vraie alternance dans le pays.

En élisant M. Ahmed Abdallah Mohamed Sambi, la population avait exprimé sa ferme détermination à rompre avec la mauvaise politique de gestion de l'Etat du régime du Colonel Azali Assoumani, issu du coup Etat militaire d'avril 1999, prolongé jusqu'en 2006 par la mascarade électorale de 2002. Ce régime avait réussi à affaiblir les forces politiques en présence, la société civile. Sa survie dépendait surtout de certaines complicités qu'il bénéficier de certaines personnalités des organismes internationaux. Une telle situation avait eu pour effet de déstructurer l'Etat, de soumettre complaisamment le pouvoir judiciaire et les hauts responsables des entreprises et administrations publiques au service du Président, de détruire les maigres valeurs républicaines qui subsistaient encore dans l'armée, de discréditer le pays auprès de la communauté internationale, d'accélérer la dégradation de l'économie et d'appauvrir encore plus la population à la faveur d'une montée insupportable et sans précédent de la corruption.

Par ailleurs, durant les périodes électorales, des primaires jusqu'à l'élection générale, la population comorienne avait su montré avec opiniâtreté et dignité son attachement aux principes de démocratie dans le respect des institutions, et déjouer judicieusement toutes les manœuvres de corruption et d'intimidation de la CRC[10]. Ainsi, le moins qu'on puisse dire, est le fait que le pays entier devait cette éclatante victoire électorale aux efforts conjugués de toute sa population, des partis politiques, des organisations de la société civile, de la communauté internationale qui avaient pesé de tout leur poids pour aboutir à des élections démocratiques, libres et transparentes.

2.2 Gouvernance et grands chantiers

Le mandat du Président Ahmed Aballah Mohamed Sambi avait démarré sous l'héritage des difficultés nées des dysfonctionnements et de la dyarchie, qui avait fini par paralyser le fonctionnement régulier de la nouvelle architecture institutionnelle de l'Union des

[10] Convention pour le Renouveau des Comores ; c'est la mouvance politique du Président Azali.

Comores. C'était dans une situation quasi inextricable placée sous le signe des tensions entre l'autorité de l'Union et celles des îles autonomes, dans un conflit larvé et stérile sur les compétences respectives, un séparatisme toujours latent, malgré l'accord de réconciliation nationale de Fomboni de février 2001. A l'évidence, au cours des deux premières années de son mandat présidentiel, le lancement des grands projets et chantiers (Renforcement de l'unité nationale, finances publiques et réformes économique, diplomatie et grands chantiers) retenus s'est avéré difficile à réaliser. L'essentiel des efforts et moyens ont été concentrés dans la gestion de la résolution de la crise anjouanaise, afin d'assurer un environnement politique stable et propice au développement.

En outre, la priorité accordée à la restauration de l'autorité de l'Etat sur Anjouan, la révision des certaines dispositions de la constitution de 2001, afin de renforcer l'autorité de l'Etat, apaiser les tensions entre les îles dans le cadre d'une répartition claire, complémentaire des rôles respectifs, trouvait toute sa justification. Parallèlement aux efforts conjugués sur ces deux fronts, le Président Sambi s'est attelé à une œuvre de relance de la coopération internationale avec le monde arabe et les pays musulmans et celle avec les institutions financières internationales. Une fois qu'il a franchi cette étape cruciale entre 2008 et 2009 ; la seconde a été constituée par la mobilisation des financements des programmes de développement et leur mise en œuvre entre 2009 et 2010 et bien à l'au-delà.

A la fin de sa magistrature, malgré la résolution de la crise anjouanaise, l'amendement de la constitution, le déploiement diplomatique, les modifications des finances publiques et les reformes économique, le projet phare de son programme ambitieux : « le projet Habitat » n'est toujours pas opérationnel. La situation générale du pays continue de se détériorer, amenuisant chaque jour l'espoir profond des comoriens de voir : i) S'instaurer le dialogue et la concertation entre l'exécutif de l'Union et ceux des îles autonomes ; ii) Se mettre en place une véritable justice indépendante, gage d'une lutte contre la corruption et pilier d'un véritable Etat de Droit ; iii) S'amorcer un véritable décollage économique capable de réduire la pauvreté dans le pays. Ce régime souffrait aussi d'une carence criante dans son model de fonctionnement puisque la philosophie de la gestion du pouvoir était foncièrement différente de l'approche occidentale. Sambi se considérait comme le « Guide », le principal maitre à bord. Il rejetait l'idée de gouverner avec des partis politiques structurés avec un programme bien précis. L'équipe gouvernementale devait aveuglement être sous ses ordres d'une manière exclusive. Il avait choisi de gouverner avec des soi disant hommes et femmes honnêtes non gangrénées par les mauvaises pratiques politiques traditionnelles. Dans les faits cette

approche politique n'a pas donné les résultats escomptés. Le bilan est très discutable et même beaucoup plus mitigé.

3. Elections du Président de L'Union et des Gouverneurs des îles (07 novembre et 26 décembre 2O10).

Il s'agit, à travers le rapport du Programme d'appui à l'organisation des élections Présidentielles et des Gouverneurs des îles (2010) de montrer, d'une manière exhaustive, la portée et les perspectives de cette expérience électorale récente en Union des Comores[11].

3.1. Portée

Dans les faits, pour pallier aux difficultés susmentionnées, un document de projet « Programme d'Appui à l'organisation des élections Présidentielles et des Gouverneurs des îles en Union des Comores » était signé le 25 novembre 2011 entre le Gouvernement comorien et le PNUD. Les partenaires techniques (France, Union Européenne, Union Africaine (UA), Ligue des Etats Arabes (LEA), Qatar) s'étaient engagés à financer le processus en question. Le PNUD était chargé de la gestion de ces fonds. Pour son exécution, Le PNUD avait recruté des Experts internationaux et nationaux, un personnel d'appui pour constituer l'équipe de l'Unité Technique de Gestion (UTG). La situation des promesses et des contributions réelles des différents partenaires reçues par le PNUD au 25 avril 2011 (**Voir Annexe 1 : Tableau des contributions reçues par le PNUD au 25 avril 2011 et le graphique de comparaison entre les engagements et les contributions reçues en USD**).

3.1.1 Appui à l'Administration des élections

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et les Commissions Electorales Insulaires (CEI), ses démembrements dans chaque île, étaient chargés de l'organisation technique et matérielle des élections. Il s'agissait de structures administratives, autonomes, qui duraient le temps d'une élection. La CENI et ses démembrements recevaient l'appui du Secrétariat National Administratif Permanent (SNAP) et des Secrétariats Insulaires Administratifs Permanents (SIAP) qui étaient des structures administratives permanentes rattachées au ministère de l'Union en charge des élections entre deux élections. Au niveau du Gouvernement de l'Union des Comores, la tutelle institutionnelle était assurée par le Ministère d'Etat en charge des élections qui n'avait, cependant, aucune prérogative dans

[11] PNUD, 2011, *Programme d'appui à l'organisation des élections Présidentielles et des Gouverneurs des îles (2010),* Rapport à mi-parcours, Moroni, Mai 2O11, Union des Comores, 37p.

l'organisation technique des élections en période électorale. Il assurait, toutefois, la supervision du processus, en ce sens que la CENI devait lui proposer les mesures relatives à l'organisation et au déroulement des opérations électorales (par exemple l'Arrêté portant fixation de la liste des bureaux de vote) et il était l'interface avec les partenaires. Il proclamait les résultats provisoires des élections. La CENI était composée de dix personnalités désignées par le Président de l'Union (3), le Gouverneur de chaque île (3), le Conseil Supérieur de la Magistrature (1), l'Assemblée de l'Union (1 pour la majorité et 1 pour l'opposition), les Associations féminines (1) ; ses membres étaient nommés par un décret présidentiel. Elle était dirigée par un bureau de quatre membres. Les CEI comptaient sept membres. Le SNAP était composé de quatre fonctionnaires de l'Etat, nommés par le ministre de l'Union en charge des élections. Des personnes-ressources avaient été recrutées sur le budget de la CENI pour assister la CENI elle-même, SNAP.

La Cour Constitutionnelle veille à la régularité des opérations électorales tant au niveau des îles que de l'Union, y compris en matière de référendum. Elle est juge du contentieux électoral dans l'ensemble des élections dans l'Union, les îles autonomes et les collectivités territoriales. Elle est chargée d'arrêter et de proclamer les résultats définitifs des élections. Le comité de suivi des Accords politiques du 16 juin était chargé de veiller à l'application des dispositions de cet accord et de ce fait suivait de près et orientait souvent les actions menées par la CENI.

3.1.2 Assainissement de la liste électorale

La liste électorale avait, depuis 2006, été au centre des controverses dans les processus électoraux. Depuis cette année, elle avait fait l'objet de révisions plus ou moins acceptées. Contrairement aux dispositions légales qui préconisaient une révision annuelle à des périodes déterminées. Les révisions qui avaient été opérées à la veille des élections et étaient façonnées d'une manière précipitée. Le SNAP, organe chargé de la révision et de la conservation du fichier, n'avait ni les ressources humaines ni le matériel adéquat pour ce faire. Ainsi, le fichier électoral, informatisé sur la base ACCES était conservé en permanence dans les mains de l'Expert national qui avait participé à son élaboration en 2006.

A la demande du Gouvernement et des acteurs politiques et sociaux, le PNUD s'était attelé à la recherche de procédures et de financement pour l'élaboration d'une liste électorale modernisée pour ces élections et au-delà à la conservation du fichier dans des conditions sécurisées. Ainsi, trois scénarios avaient été avancés : i) une liste électorale biométrique ; ii)

une liste électorale informatisée avec photo intégrée dans la carte de l'électeur ; iii) une révision de la liste de 2009. Les autorités nationales avaient fortement recommandé la liste biométrique. Mais la mise en œuvre d'un programme devant conduire à l'établissement des deux premières options avait été abandonnée en raison du manque de financement dans le temps requis. (**Voir Annexe 2 Tableau Statistique de l'Electorat après l'Assainissement 2010 tableau et celui des primaires de la Présidentielle de l'Union des Comores**).

3.1.3 Déroulement du scrutin

Le scrutin du 07 novembre et celui du 26 décembre s'étaient déroulés sans incident majeur sur l'ensemble des trois îles. Ce résultat avait été obtenu grâce à une série d'actions portant sur huit produits : i) une campagne électorale encadrée ; ii) la sensibilisation de population et des électeurs ; iii) la formation des officiels des bureaux de vote ; IV) la logistique; V) la sécurisation du processus électoral, VI) les comités de vigilance et de transparence ; Vii la bonne gestion des bureaux de vote ; Viii) l'observation électorale.

Les deux tours avaient été précédés par une campagne électorale, plus ou moins, sereine sans, aussi connaître des problèmes ou incident dépassant l'entendement. La CENI, avec l'appui des experts internationaux et nationaux, avait élaboré un code de bonne conduite à l'intention de tous les candidats. Ce code avait été signé par tous, en présence de la communauté internationale et de la société civile, au cours de cérémonies officielles et solennelles largement médiatisées. Le personnel international avait également appuyé la CENI, notamment la commission de sensibilisation, à l'élaboration d'un programme de répartition du temps d'antenne dans les médias.

La campagne, pour les deux tours, avait été caractérisée par des démarches de proximité à la place de meetings. Les quelques rassemblements publics et de masse avaient été conduits, une fois par scrutin, au niveau des capitales des trois îles. Il semble bien que la majorité des candidats avaient préféré investir leurs moyens limités dans des approches individuelles. Cette démarche était facilitée par la faible étendue des îles.

3.1.4 Résultats du scrutin

Dés la clôture des bureaux de vote et sans désemparer, il a été procédé de la compilation des résultats par les membres du Bureau, assisté d'assesseurs recrutés sur place. A la fin, les enveloppes, contenant ces résultats, étaient scellées et remises aux superviseurs qui les transmettaient aux coordonnateurs régionaux, le tout sous la supervision des services

de sécurisation. Les résultats provisoires avaient été publiés vingt-quatre heures, au plus tard, par les CEI au niveau des îles et par la CENI au niveau central. La proclamation officielle était faite par le Ministre d'Etat en charge des élections. Des divergences avaient apparu entre la CENI et le ministre d'Etat de l'Union en charge des élections. Ce dernier se refusait de proclamer les résultats provisoires tant qu'il n'avait pas confronté les résultats dont il disposait avec ceux publié par la CENI, ce qui avait retardé, d'un jour, la proclamation aux deux tours. La loi électorale disposait que les trois candidats arrivés en tête au premier tour pour les présidentielles étaient autorisés à se présenter au second tour. Pour les postes de Gouverneurs, pouvaient participer au second tour les deux candidats qui avaient obtenu le plus de voix au premier tour avait donné les résultats suivant : (**Voir Annexes 2 et 3 et 4**)

3.2 Perspectives

Nous mettons, ici, l'accent sur les dysfonctionnements identifiés et sur les mesures postélectorales qui s'imposent actuellement pour le cas des Comores.

3.2.1 Contexte des dysfonctionnements

Le déroulement des élections, dans des conditions globalement satisfaisantes, malgré les dysfonctionnements identifiés, a marqué une étape majeure dans le processus de mise en œuvre de l'Accord du 16 juin 2010 pour la gestion de la période intérimaire. Ces élections se sont inscrites dans le processus de réconciliation nationale et étaient largement soutenues par le PNUD. A la fin de cette harmonisation des mandats pour les élections générales, en tirant les leçons des expériences électorales accumulées notamment ces cinq dernières années. L'expertise du projet a recommandé aux partenaires des Comores, en premier lieu le PNUD, sous le leadership du Gouvernement à renforcer leur appui pour la pérennisation des acquis. Ainsi, des efforts doivent être déployés pour la modernisation du fichier électoral, la restructuration de l'Administration électorale et l'élaboration d'un véritable Code électoral adapté au nouveau contexte socio politique du pays.

Par conséquent, la modernisation du fichier apparaît comme une priorité pour la partie nationale (majorité comme opposition). La solution définitive à cet épineux problème consisterait d'abord à l'informatisation des listes électorales qui débouchera sur la production des cartes électorales avec photos intégrées ou cartes biométriques. Le chef de l'Etat sortant, son Excellence Ahmed Abdallah Sambi, dans son message du nouvel an 2011, qui était célébré avant la passation des pouvoirs avec le Dr Ikililou Dhoinine qui s'était effectivement

réalisée, le 26 mai 2011, comme prévu dans l'Accord pour la gestion de la période intérimaire du 16 juin 2010 ; avait réitéré l'option du pays pour des cartes électorales biométriques. La modernisation du fichier doit d'être précédée (ou concomitamment) de la mise en place d'infrastructures devant abriter les structures et outils favorisant la pérennisation de l'acquis, le SNAP n'étant pas aujourd'hui en mesure d'y faire face. Ainsi, il serait souhaitable d'installer les infrastructures nécessaires avant de lancer cette opération.

Par ailleurs, l'organisation des élections, compte tenu de sa sensibilité et de l'instabilité qu'elle avait provoquée dans beaucoup de pays africains, doit être correctement encadrée par une administration professionnelle. La CENI dans sa forme actuelle n'est plus à même de répondre à cet impératif. La professionnalisation de l'organe de gestion doit impérativement passer tout d'abord par une vraie nature permanente. C'est pourquoi, aujourd'hui, la refonte de la CENI consisterait à désigner des personnalités qui n'ont pas d'ambitions d'occuper immédiatement des gouvernementaux et qui se dédieront exclusivement à la gestion des opérations électorales. La nouvelle formule doit changer de fond en comble la nature actuelle de la CENI et Le SNAP.

3.2.2 Dispositions postélectorales

En outre, les obstacles recensés au cours des derniers scrutins et qu'il est absolument nécessaire de corriger portent sur : i) la sensibilisation de la population qu'il faudrait repenser dans le sens de la durée et de nouveaux outils ; ii) le recrutement et le renforcement des capacités des officiels des bureaux de vote en respectant les critères objectifs de choix et leur formation dans des délais et des conditions acceptables, sur la base d'un Registre tenu à jour permettant le renforcement périodique de capacités ; iii) adapter le code électoral pour encadrer légalement la campagne électorale et renforcer les sanctions en cas de faute avérée des intervenants officiels dans le processus électoral, y compris les assesseurs des candidats ; continuer à améliorer les opérations logistiques par le maintien des bulletins en série et le plan appliqué cette année ; v) repenser le rôle des comités de vigilance et de transparence en l'inscrivant dans le mode électoral, comme structure administrative officielle et lui attribuer un rôle renforçant la confiance des acteurs dans le processus.

Toutes ces formes entrainent la révision du Code électoral pour l'adapter à l'environnement nouveau. Les Comores ont organisé, depuis 2006, des élections chaque année. Le Code avait été soumis, par deux fois, à des modifications portant sur certains articles au gré des compromis politiques. Le temps est venue de le reprendre à la lumière de

cette expérience afin qu'il réponde mieux aux exigences d'un outil qui cadre tous les aspects de conduite des différents segments du processus électoral. Il est souhaitable que le nouveau texte obéisse aux normes d'un Code comprenant une partie législative et une partie réglementaire. L'introduction de la partie réglementaire, qui porte sur la gestion des aspects techniques permettra de modifier certains articles sans passer par la sanction d'un texte législatif, et ceci est extrêmement important au cours d'un processus électoral. Le Gouvernement, assisté par le PNUD et d'autres partenaires, doit initier cette révision afin de mettre à la disposition des Comores des outils fondamentaux, incluant la nouvelle liste électorale, permettant au pays de continuer à progresser sur le chemin de la démocratisation et de la consolidation de la paix.

Conclusion Générale

Notre conclusion générale est un point sommaire de : i) l'impact des institutions politique de 2OO1 ; ii) la gouvernance Sambi et iii) les élections Présidentielles et des Gouverneurs des îles (2010).

Premièrement, le nouvel ensemble comorien est confronté aux problèmes complexes de la gestion des rapports entre les pouvoirs de l'Union et ceux des îles autonomes : sur les compétences, les mandats… La nouvelle révision de la constitution, adoptée par référendum le 17 mai 2009 (Voir, le point 1 Impact politique des institutions de 2001, note de bas de page no8) n'a pas résolu l'ensemble des dysfonctionnements. La présidence tournante, tenant compte des deux premières expériences (2002-2006 et 2006-2010), révèle que le pays a su éviter les pratiques politiques liées aux coups d'Etats permanents antérieurs. Toutefois, des améliorations méritent d'être opérées pour appuyer les mécanismes de gouvernances et de gestions digne d'Etat de droit moderne rompant progressivement le cordon ombilical avec les pratiques politiques et les mentalités socioculturelles communautaristes d'un autre âge.

Deuxièmement, l'exercice du mandat du président Sambi, avec ses grands projets et chantiers retenus, s'était avéré difficile. Les efforts et les moyens étaient essentiellement concentrés dans la gestion et la résolution de la rébellion anjouanaise, afin d'assurer un environnement politique stable et propice au développement. Malgré ses bonnes volontés affichées, le bilan de sa gouvernance politique et de l'ensemble de sa gestion demeure en deçà des espoirs de la majorité des comoriens qui l'avait hissé par les urnes à la tête du pays.

Troisièmement, le scrutin du 07 novembre et celui du 26 décembre 2010 s'étaient déroulés sans incident majeur sur l'ensemble des trois îles. Cependant, la constitution d'une

structure professionnelle permanente et efficace pour gérer les élections et la modernisation du fichier électoral sont, aujourd'hui, des priorités pour la partie nationale (majorité, opposition, société civile, citoyens) comme pour les partenaires des Comores pour lutter efficacement contre toutes formes de fraudes électorales. La solution définitive à cet épineux problème consiste d'abord à la mise en place d'une structure professionnalisant et l'informatisation des listes électorales débouchant impérativement sur la production des cartes électorales avec photos intégrées ou de cartes biométriques.

Les mots clés : Elections, Gouvernance, Institutions, Pouvoir, Politique.

BIBLIOGRAPHIE

HASSANI-EL-BARWANE Mouhssini, 2008, *Bréviaire sur l'histoire politique des Comores (1946-2006)*, séminaire HAPSOI, organisé par la CRESOI, 26 ou 28 novembre, la réunion, 30p. www.centre-histoire-océan-Indien.fr

HASSANI-EL-BARWANE Mouhssini, 2010, *Le système foncier comorien de 1841-1975*, Thèse de Doctorat Nouveau Régime, Université de La Réunion, 339p.

HASSANI-EL-BARWANE Mouhssini, 2010, *Quelles réalités politiques pour les Comores d'aujourd'hui*, Actes du « Grand Séminaire de l'Océan Indien », p.259-276, EA 12 (Espaces et Sociétés de l'Océan Indien), Géographes et Historiens dans la compréhension et la gouvernance des espaces et sociétés de l'Océan Indien, organisé par le CRESOI et le CREGUR, 29-30 octobre 2009, Université de la Réunion, collection « Terres et sociétés indocéaniques », Site web : http//www.univ-reunion.fr, no1, Septembre 2010, Sous la direction de Jean Michel JAUZE et Yvan COMEAU, BTCR, 423p.

PNUD, 2001, *Rapport national sur le développement humain, gouvernance capital social et réduction de la pauvreté*, Comores, 143p.

PNUD, 2003, *Rapport national sur le développement humain, insécurité alimentaire et vulnérabilité*, 2003-2004, union des Comores, 61p.

PNUD, 2006, *Rapport national sur le développement humain, gène et développement humain*, union des Comores, 76p.

PNUD, 2011, Programme d'appui à l'organisation des élections présidentielles et des Gouverneurs des îles (2010), Rapport à Mi-parcours, Moroni, Mai 2011, 37p.

UNION DES COMORES, 2007, « *Principaux indicateurs socio économiques et démographiques* », recensement général de la population et de l'habitat 2003.

UNION DES COMORES, 2009, *Stratégie de croissance et réduction de la pauvreté (SCRP)*, Commissariat Général au Plan, 184p.

UNION DES COMORES, 2011, *Pour la continuité d'une œuvre : Un président, un engagement, une conviction, une caution*, Ahmed Abdallah Mohamed Sambi, Document du Gouvernement de l'Union des Comores en date du 29 janvier 2011, 23p.